

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 879

28 avril 2010

SOMMAIRE

Academy Clinic Holding S.A.	42153	Immo Guillaume Schneider S.A.	42183
Aeromeccanica S.A.	42191	IT Investments S.à r.l.	42154
ArcelorMittal Belval & Differdange	42173	IT Investments (Spain) S.à r.l.	42151
Arcturus S.A.	42151	J.D. Transports S.à r.l.	42161
Atlantis S.à r.l.	42177	Klystron Holding S.A.	42183
CAMYBA Spf S.A.	42153	Laguna Verde S.A.	42150
Casinvest S.à r.l.	42177	Lema S.A.	42164
CD International S.A.	42162	Linksfield Financial S.à r.l.	42152
China Corn Oil S.A.	42180	Loftimm S.A.	42177
Cometal Trade Services S.A.	42153	Lux CE S.à r.l.	42146
Crédit Agricole Family Office Iberia	42179	Mana Holding S.A.	42162
Crousseilles Holdings S.A.	42154	Mana Holding S.A.	42162
CVF Lux Finance II S.à r.l.	42164	Manica S.A.	42152
CVF Lux Securities Trading S.à r.l.	42155	Mateneen fir Kanner	42191
Dairy Group S.A.	42151	Mecfint (Jersey) S.A.	42188
D'Amico Finance S.A.	42188	M.G.C. Financière S.A.	42172
Deco Cleas S.à r.l.	42162	Millesima 99 S.à r.l.	42162
Domani S.A.	42150	MLAnna Real Estate 3 S.à r.l.	42180
econcept SARL (european company for of- fice network computing energy participa- tion and trading)	42185	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	42161
Evasion Caron SA	42173	MSAIP Javier Luxco Sàrl	42174
Fairfield Investment S.A.	42154	New Suifeng S.A.	42177
Farei Holding S.A.	42192	Niederlande Immo Beteiligungs I A.G. ...	42185
Finmeccanica Finance S.A.	42152	Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. ..	42188
Gingembre S.à r.l.	42164	Nord Europe Gestion S.A.	42178
Global Enhanced Loan Fund S.A.	42183	Seminco S.A.	42161
Hachem Invest S.A.	42185	Squirton S.A.	42163
Hachem Invest S.A.	42191	Stalexport Autoroute S.à r.l.	42178
Hideal Advisory S.à r.l.	42188	TAM Investment Funds	42173
IB Finance	42174	UFG-LFP International	42178
ImmoFlash S.à r.l.	42178	Westra Investments S.A.	42161

Lux CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 639.300,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.445.

In the year two thousand and ten, on the second day of February,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, Gorge Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the companies register of the Cayman Islands under number B 143.999,
- D Y HOLDINGS CO., LTD., a company governed by the laws of Korea, with principal office at 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Seoul, Korea, registered with the companies register of Korea under number 124311-0001795,
- AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, GmbH & CO., K.G, a limited partnership organized and existing under the laws of Germany, with its principal place of business at Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich, Germany,
- SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., a company organized and existing under the laws of Singapore, with its registered office at 60B, Orchard Road, # 06-18 Tower 2, The Atrium @ Orchard, Singapore 238891, Singapore,
- WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., a company organized and existing under the laws of Singapore, with its registered office at 168 Robinson Road, # 37-01, Capital Tower, Singapore 068912, Singapore,
- Mr Hyun-Seok SUN whose address is G-5605, Tower Palace, KOR- Dogok-Dong Gangnan-gu, Seoul, Korea,
- Mrs Soo-Yeun SUN whose address is G-6108, Tower Palace, KOR- Dogok-Dong Gangnan-gu, Seoul, Korea,
- PARTNERS GROUP Asia- Pacific 2005, LP, a limited partnership established in Delaware, USA, whose registered office is c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware DE 19801, United States,
- CREDIT SUISSE ANLAGESTIFTUNG, an investment foundation established and registered in Switzerland whose registered office is at Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich, Switzerland,
- VEGA INVEST (Guernsey) Limited, established under the laws of Guernsey, Channel Islands whose registered office is at Tudor House, Le Bodge St Peter Port, Guernsey GY16BD, Channel Islands,
- VERVAIN ALTERNATIVE INVESTMENT LIMITED, a company organized and existing under the laws of British Virgin Islands, with its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- INTERMEDIATE CAPITAL ASIA Pacific Mezzanine Fund 2005 GP Limited, acting on behalf of INTERMEDIATE CAPITAL ASIA PACIFIC MEZZANINE FUND 2005 LP, a limited partnership established under the laws of Jersey and having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, and
- INTERMEDIATE INVESTMENTS LLP, a limited liability partnership established in England and Wales and having its registered office at 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP.

All here represented by Me Catherine Graff, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of thirteen (13) proxies given respectively on January 27, January 28, February 1 and February 2, 2010, according to the case.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole current shareholders of "Lux CE S.à r.l.", a private limited liability company, (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Gérard Lecuit, notary, enacted on 25 February 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 644 of 2 July 2005, page 30.873 and seq. and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 106.445, amended by a notarial deed enacted on 11 March 2005 published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 706 of 16 July 2005, page 33.864 and seq., amended by a notarial deed on 25 March and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 859 of 8 September 2005, page 41.186 and seq., and finally amended by a notarial deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 199 of 27 January 2006, page 9541 and seq, and lastly amended by two notarial deeds of Me Gérard Lecuit, on 5 February 2008 respectively published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 922 of 15 April 2008, page 44.215 and seq as well as page 44.224 and seq (the "Company").

- that the shareholders, representing the whole capital of the Company, declared that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver by the shareholders of the prior notice in writing of the redemption of Class B Shares provided for by article 8.3. of the articles of association of the Company;

2. Redemption and cancellation of 6.393 (six thousand three hundred ninety-three) Class B Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, constituting all the Class B Shares, in accordance with article 8 of the articles of association of the Company;

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 159,825 (one hundred fifty-nine thousand eight hundred twenty-five euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 799,125 (seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euros) to EUR 639,300 (six hundred thirty-nine thousand three hundred euros);

4. Approval of the allocation of the redemption price per shareholder, as determined by the Company (the "Redemption Price Per Shareholder");

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholders the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

All the shareholders declare to waive their right to receive a 25 days Company Redemption Notice in accordance with article 8.3 of the articles of association of the Company, so that the Company is duly authorized to redeem and cancel all the Class B Shares and the shareholders of the Company hereby recognize that they have been validly informed on the type and number of shares to be redeemed.

Second resolution

The General Meeting of shareholders resolved to redeem all the 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class B Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, followed by the immediate cancellation of all the 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class B Shares.

There shall be paid in consideration of the redemption of all the Class B shares a total amount of USD 9,660,000.

In accordance with article 8.5 of the articles of association of the Company, this amount (i) shall not be less than the aggregate of the nominal value of the said Shares and the amount of any dividends or distributions which have been declared or have accrued in respect of such Shares but have not been paid and (ii) shall be limited to and made by using sums available for distribution. In accordance with article 8.2 of the articles of association of the Company, this amount will be allocated on a pro-rata basis.

The shareholders, represented as stated here above, declare that the Redemption Price Per Shareholder shall be paid on a pro-rata basis, in accordance with article 8.2 of the articles of association of the Company.

The shareholders, represented as stated here above, declare that repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or duly accounted for.

Third resolution

Further to the redemption of all the Class B Shares and the subsequent cancellation of the said Shares, the General Meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company accordingly by an amount of EUR 159,825 (one hundred fifty-nine thousand eight hundred twenty-five euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 799,125 (seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euros) to EUR 639,300 (six hundred thirty-nine thousand three hundred euros).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution and the decrease having been fully carried out, the current shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 5.1.** the share capital of the Company is set at EUR 639,300 (six hundred thirty-nine thousand three hundred euros) divided into 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class C Shares, 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class D Shares, 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class E Shares and 6,393 (six thousand three hundred ninety-three) Class F Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, all of which are fully paid up".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu,

- CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 143.999,

- D Y HOLDINGS CO., LTD., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de Corée, ayant son siège social au 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Séoul, Corée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Corée sous le numéro 124311-0001795,

- AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, GmbH & CO., K.G, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Allemagne, ayant son siège social au Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich, Allemagne,

- SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de Singapour, ayant son siège social au 60B, Orchard Road, # 06-18 Tower 2, The Atrium Orchard, Singapore 238891, Singapour,

- WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de Singapour, ayant son siège social au 168 Robinson Road, # 37-01, Capital Tower, Singapore 068912, Singapour,

- Monsieur Hyun-Seok SUN ayant son adresse au G-5605, Tower Palace, KOR- Dogok-Dong Gangnan-gu, Séoul, Corée,

- Madame Soo-Yeun SUN ayant son adresse au G-6108, Tower Palace, KOR- Dogok-Dong Gangnan-gu, Séoul, Corée,

- PARTNERS GROUP Asia - Pacific 2005, LP, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de L'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware DE, 19810, Etats-Unis d'Amérique,

- CREDIT SUISSE ANLAGESTIFTUNG, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit suisse, ayant son siège social au Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich, Suisse,

- VEGA INVEST (Guernsey) Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage St Peter Port, Guernsey GY16BD, Channel Islands, Iles Channel,

- VERVAIN ALTERNATIVE INVESTMENT LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des BVI, ayant son siège social P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI),

- INTERMEDIATE CAPITAL ASIA Pacific Mezzanine Fund 2005 LP, agissant au nom de INTERMEDIATE CAPITAL ASIA PACIFIC MEZZANINE FUND 2005 LP, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, et

- INTERMEDIATE INVESTMENTS LLP, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, Royaume Uni.

Tous ici représentés par Madame Catherine GRAFF, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de treize (13) procurations données respectivement les 27 janvier, 28 janvier, 1^{er} février et 2 février 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées, telles que décrits ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- ils sont les seuls associés actuels de la société «Lux CE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 644 en date du 2 juillet 2005, page 30.873 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.445, modifiée par un acte notarié en date du 11 mars 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 706 en date du 16 juillet 2005, page 33.864, modifiée par un acte notarié en date du 25 mars et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 859 en date du 8 septembre 2005, page 41.186, modifiée par un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 199 du 27 janvier 2006, page 9.541 et finalement modifiée par deux actes notariés de Me Gérard Lecuit du 05 février

2008 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 922 du 15 avril 2008 page 44.215 et suivantes et 44.224 et suivantes (la "Société").

- les associés, représentant la totalité du capital de la société, déclarent que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation par les associés à la convocation écrite préalable au rachat des Parts Sociales de Classe B en vertu de l'article 8.3 des statuts de la Société;

2. Rachat et annulation des 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, constituant la totalité des parts sociales de Classe B, conformément à l'article 8 des Statuts de la Société;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 159.825 (cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-cinq euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 799.125 (sept cent quatre-vingt-dix neuf mille cent vingt-cinq euros à EUR 639.300 (six cent trente-neuf mille trois cent euros);

4. Approbation de la distribution du prix de rachat par les associés, tel que déterminé par la Société (le «Prix de Rachat Par Détenteur de Parts Sociales»);

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social; et

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Tous les associés déclarent avoir renoncé à leur droit de recevoir une Convocation de Rachat de la Société de 25 jours conformément à l'article 8.3 des statuts de la Société, de sorte que la Société est valablement autorisée à racheter et annuler toutes les Parts Sociales de Classe B et que les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été valablement informés de la classe et du nombre de parts sociales à racheter.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des associés a décidé de racheter la totalité des 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, suivie de l'annulation immédiate des 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe B.

Il sera versé en considération du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe B un montant total de USD 9.660.000.

Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, le montant ne sera (i) pas inférieur au total de la valeur nominale de ces Parts Sociales et du montant de tout dividende ou distribution ayant été déclaré ou s'étant accumulé à l'égard de ces Parts Sociales mais n'ayant pas été payé et (ii) soit limité à et effectué en utilisant des sommes disponibles à la distribution. Conformément à l'article 8.2 des statuts de la Société, ce montant sera alloué sur une base proportionnelle.

Les associés représentés tels que mentionnés ci-dessus déclarent que le Prix de Rachat Par Détenteur de Parts Sociales est alloué, sur une base proportionnelle, suivant l'article 8.2 des statuts de la Société..

Les associés, représentés, tels que décrits ci-dessus déclarent que le paiement s'effectuera après que le paiement de toutes les créances détenues par les créanciers de la société aient été dûment effectuées ou comptabilisées.

Troisième résolution

Suite au rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe B et l'annulation subséquente desdites Parts Sociales, l'Assemblée Générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société en conséquence d'un montant de EUR 159.825 (cent cinquante neuf mille huit cent vingt-cinq euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 799.125 (sept cent quatre-vingt-dix neuf mille cent vingt-cinq euros) à EUR 639.300 (six cent trente-neuf mille trois cents euros).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 639.300 (six cent trente-neuf mille trois cents euros) divisé en 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de Classe C, 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de Classe D, 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de Classe E, 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Signé: C. Graff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010, Relation: LAC/2010/5395. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010040756/234.

(100040650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Laguna Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.093.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010041212/18.

(100041154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Domani S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.410.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 02 mars 2010, les décisions suivantes ont été prises:

1) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2014:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010041196/17.

(100041130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Arcturus S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 62.978.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mars 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg.

Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010041182/17.

(100041320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Dairy Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.898.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 18 mars 2010

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

Monsieur Andres BAUMGARTNER, Sihlporte/Talstrasse, CH-8021 Zurich, président, catégorie A

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, catégorie B

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, catégorie B

- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane WUNSCH:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010041195/18.

(100041443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

IT Investments (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 120.589.

—
EXTRAIT

En date du 29 décembre 2009, les résolutions suivantes ont été prises par Nordica Life (Bermuda) Limited, ayant son siège social au 16 Burnaby Street, PO Box HM 2904, Hamilton HM JX, Bermuda, seul associé de la société:

- La démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que gérante a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- Depuis le 15 décembre 2009, l'adresse professionnelle de Nete Stejn Mortensen, gérante de la société est au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait conforme
Helle Dueholm

Référence de publication: 2010041204/18.

(100041796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 60.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Manica S.A. tenue extraordinairement en date du 22 mars 2010 à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg que:

L'assemblée décide d'approuver la nomination de M. Anthony John Nightingale et de M. Niklas Brolin avec effet au 16 février 2009.

Le mandat de M. Simon W. Baker, administrateur, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Conseil d'administration

Simon W. Baker
Anthony John Nightingale
Niklas Brolin

La société Cardinal Nominees Limited est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme
S.W. BAKER
Administrateur

Référence de publication: 2010041215/27.

(100041749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Linkfield Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 106.638.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 29 décembre 2009
- que la démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que gérant a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041207/14.

(100041777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.184.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finmeccanica Finance S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010041197/12.

(100040988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Academy Clinic Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.115.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 29 décembre 2009

- que la démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- que Monsieur Hans Nelén, Administrateur Délégué de la société Global Assurance S.A., domicilié au 39 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, est élu Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2010. Il poursuit le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041178/18.

(100041771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

CAMYBA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 17 mars 2010

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010041188/18.

(100041641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Cometal Trade Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.631.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal

La prolongation des mandats des administrateurs Madame Nathalie PRIEUR, née le 06/04/1967 à Trèves, Allemagne, et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27/03/1973 à Ettelbruck, et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et Monsieur Brunello DONATI, né le 26/08/1947 à Lugano, et résidant professionnellement à 1 Riva Albertoli, CH-6900 Lugano, en tant qu'administrateur de la société ainsi que la prolongation du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010041191/17.

(100041054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Crousseilles Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 73.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 29 décembre 2009
- que la démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- que Madame Natacha Hainaux, domiciliée au 7 Place de l'église B-6700 Stockem, est élue Administrateur de la société avec effet au 01 janvier 2010.

Elle poursuit le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041192/18.

(100041772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

IT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.476.

—
EXTRAIT

En date du 29 décembre 2009, les résolutions suivantes ont été prises par Investering i Kunskap AB, ayant son siège social au 13, Adolf Fredriks Kyrkogata S-10366 Stockholm, seul associé de la société:

- La démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que gérante a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- Depuis le 15 décembre 2009, l'adresse professionnelle de Nete Stejn Mortensen, gérante de la société est au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041206/18.

(100041795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 74.610.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2009

Cinquième résolution

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue d'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010041198/17.

(100041429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

CVF Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.958.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVF Master Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' under the number 38865 ,

duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, by virtue of a proxy, given in Minneapolis, on 25th February 2010,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, the trading of securities for its own account or for the account of any of its direct or indirect subsidiaries as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities of any kind and loans to or claims and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "CVF Lux Securities Trading S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by CVF Master Fund III LP, as aforementioned, for a total price of twenty five thousand US Dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr. Mirko Fischer, Director, born on 6 May 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
 - Mr. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, born on 29 November 1955 in Metz, France, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVF Master Fund III LP, une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 38865,

dûment représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 25 février 2010,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements (y compris des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, transactions sur titres pour son compte ou pour le compte de n'importe quelle de ses filiales directes ou indirectes, ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CVF Lux Securities Trading S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) représentés par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur de un US Dollar (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales a été souscrit par CVF Master Fund III LP susmentionnée, pour un montant de vingt cinq mille US Dollars (USD 25.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Mirko Fischer, Gérant sociétés, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
 - M. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, né le 29 novembre 1955 à Metz, France, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait e passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9488. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040770/334.

(100040620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Westra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 61.769.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041145/10.

(100040758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Seminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.042.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041154/10.

(100040740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

J.D. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Differdange, 2, rue du Mathendal.

R.C.S. Luxembourg B 28.288.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4520 DIFFERDANGE, le 15 mars 2010.

Monsieur Jousten Ferdinand

Gérant

Référence de publication: 2010041155/12.

(100040350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Les comptes annuels au 21 September 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, en date du 18th March 2010.
Maples Finance Luxembourg SA
2, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Richard Gordon

Référence de publication: 2010041144/14.

(100040463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.945.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041158/10.

(100040736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Deco Cleas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 24, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 90.632.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041159/10.

(100040629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.945.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041160/10.

(100040684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Millesima 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.758.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041156/11.

(100040738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.763.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010041157/13.

(100040446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Squirton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.975.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SQUIRTON S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 81.975 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 1071 du 27 novembre 2001.

Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date des 5 septembre 2001 et 14 septembre 2001, publiés au Mémorial, Série C no 208 du 6 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la Président nomme secrétaire Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 100 (cent) euros, constituant l'intégralité du capital social de EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Appel aux créanciers à se faire connaître
4. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, né le 12 août 1977 à Thionville (France).

Troisième résolution:

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et les instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'appeler tous les créanciers à sa faire connaître auprès de Société dans les meilleurs délais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, R. Pinto, E. Morainville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10310. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040758/61.

(100040767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Lema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.131.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010041164/10.

(100040665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Gingembre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gingembre S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010041168/11.

(100040744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

CVF Lux Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.960.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVF Master Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' under the number 38865,

duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, by virtue of a proxy, given in Minneapolis, on 25th February 2010,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities of any kind and loans to or claims and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "CVF Lux Finance II S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by:

- twenty-four thousand nine hundred sixty-one (24,961) class Liquid Pool shares,
- one (1) class Special Alloc Agent-P&L share,
- one (1) class Special Alloc-Commitment share,
- one (1) class Special Alloc-Fixed share,
- one (1) class Special Alloc-PNL share,
- one (1) class Special Alloc - UK IME Tax share,
- one (1) class Side Pocket Series 1 share,
- one (1) class Side Pocket Series 2 share,
- one (1) class Side Pocket Series 3 share,
- one (1) class Side Pocket Series 4 share,
- one (1) class Side Pocket Series 5 share,
- one (1) class Side Pocket Series 6 share,
- one (1) class Side Pocket Series 7 share,
- one (1) class Side Pocket Series 8 share,
- one (1) class Side Pocket Series 9 share,
- one (1) class Side Pocket Series 10 share,
- one (1) class Side Pocket Series 11 share,
- one (1) class Side Pocket Series 12 share,
- one (1) class Side Pocket Series 13 share,
- one (1) class Side Pocket Series 14 share,
- one (1) class Side Pocket Series 15 share,
- one (1) class Side Pocket Series 16 share,
- one (1) class Side Pocket Series 17 share,
- one (1) class Side Pocket Series 18 share,
- one (1) class Side Pocket Series 19 share,
- one (1) class Side Pocket Series 20 share,
- one (1) class Side Pocket Series 21 share,
- one (1) class Side Pocket Series 22 share,
- one (1) class Side Pocket Series 23 share,
- one (1) class Side Pocket Series 24 share,

- one (1) class Side Pocket Series 25 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 61 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 95 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 96 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 97 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 98 share,
 - one (1) share class Side Pocket Series 99 share,
 - one (1) class Side Pocket Series A share,
 - one (1) class Side Pocket Series B share;
 - and one (1) class Side Pocket Series C share,
- having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Each class of shares shall finance a portfolio of assets constituting an investment directly or indirectly held by the Company (each an "Investment") and shall be exclusively entitled to such Investment. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company shall from time to time determine the Investment(s) attached to each share class (save for the class Liquid Pool shares).

All distributions shall be allocated to a special reserve of each class of shares until their distribution to the holders of such class of shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its Investments are subtracted from the amounts attached to the share class relating to such Investment (whether profits, profits carried forward, share premium, distributable reserves or the parts of the relevant Investment representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata to their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by CVF Master Fund III LP, as aforementioned, for a total price of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr. Mirko Fischer, Director, born on 6 May 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
 - Mr. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, born on 29 November 1955 in Metz, France, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVF Master Fund III LP, une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 38865,

dûment représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 25 février 2010,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements (y compris des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CVF Lux Finance II S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Dollars (USD 25.000) représentés par:

- vingt quatre mille neuf cent soixante et un (24,961) parts sociales de classe Liquid Pool,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc Agent-P&L,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-Commitment,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-Fixed,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc-PNL,
- une (1) part sociale de classe Special Alloc - UK IME Tax,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 1,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 2,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 3,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 4,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 5,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 6,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 7,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 8,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 9,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 10,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 11,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 12,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 13,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 14,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 15,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 16,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 17,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 18,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 19,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 20,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 21,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 22,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 23,
- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 24,

- une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 25,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 61,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 95,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 96,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 97,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 98,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series 99,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series A,
 - une (1) part sociale de classe Side Pocket Series B,
 - et une (1) part sociale de classe Side Pocket Series C,
- ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

Chaque classe d'actions financera un portefeuille d'avoirs constituant un investissement directement ou indirectement détenu par la Société (chacun un "Investissement") et sera exclusivement destiné à cet investissement. Le seul associé aura exclusivement droit à cet investissement. Le seul associé, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société déterminera de temps en temps l'Investissement attaché à chaque classe d'actions (sauf pour la classe parts Liquid Pool).

Toutes les distributions seront allouées à une réserve spéciale de chaque classe de parts jusqu'à leur distribution aux détenteurs de cette classe de parts.

Les pertes encourues par la Société en relation à un de ses investissements sont soustraites des montants attachés à la classe de parts en relation avec cet Investissement (ou bien des bénéfices, bénéfices reportés, prime d'émission, réserves distribuables ou les parts de l'investissement concerné représentant le capital social). Si les pertes excèdent le montant attribué à cette classe de parts, cet excédent sera attribué aux autres classes de parts au pro rata de leur participation dans le capital social. Ces provisions ne divisent pas les avoirs de la Société en compartiments opposables aux tiers.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des vingt cinq mille (25.000) parts sociales a été souscrit par CVF Master Fund III LP, susmentionnée, pour un montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt cinq mille US Dollars (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Mirko Fischer, Gérant sociétés, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- M. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, né le 29 novembre 1955 à Metz, France, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9490. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040772/436.

(100040640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.481.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour M.G.C. FINANCIERE S.A.

Société anonyme en liquidation volontaire

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010041175/15.

(100040662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TAM Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.849.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 14 janvier 2010

En date du 14 janvier 2010, le Conseil d'Administration décidé:

- de nommer, avec effet au 14 janvier 2010, Monsieur John Hathaway, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010041176/15.

(100041296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

—
L'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2010 a reconduit pour une nouvelle période de un (1) an les mandats des administrateurs suivants:

- André Bock, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette
 - Jean-Michel Dengler, avec adresse au Site d'Esch-Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
 - Patrick Dury, avec adresse au 11 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg
 - Robert Engel, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange
 - Emile Reuter, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette
 - Luc Scheer, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette
 - Gérard Stoll, avec adresse à Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange
 - Dimitri Van Den Ende, avec adresse au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
 - Marco Walentiny, avec adresse au 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - Jeannot Waringo, avec adresse au 2 rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg
- Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Messieurs Nico Reuter et Alain Kinn ne font plus partie du Conseil d'administration.

De même, l'Assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur Raymond Kapuscinsky, avec adresse au 60 boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041179/25.

(100041611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Evasion Caron SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 13, Op Preteschacker.

R.C.S. Luxembourg B 111.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.03.2010.
EVASION CARON SA
Société Anonyme
Michel CARON

Référence de publication: 2010041180/13.

(100040869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

IB Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.007.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour IB FINANCE S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010041181/15.

(100040660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

MSAIP Javier Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.836.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March.

Before Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MSAIP Javier Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.836 (the Company), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on August 6th, 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 498 of February 27th, 2008.

There appeared:

Morgan Stanley AIP Global Diversified Fund LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

Morgan Stanley Private Markets Fund III LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801;

Morgan Stanley Private Markets Fund Employee Investors III LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801;

Vijverpoort Huizen C.V., a limited partnership, existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at c/o Morgan Stanley Alternative Investments Inc., One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America;

Morgan Stanley Emerging Private Markets Fund I LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801;

Aurora Cayman Limited, an exempted limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples & Calder, Uglan House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust, a trust existing under the laws of the State of Washington, having its registered office at c/o Weyerhaeuser Company, CH 1C32, 33663 Weyerhaeuser Way South, Federal Way, Washington 98003;

Factory Mutual Insurance Company, a company, existing under the laws of the State of Rhode Island and Providence Plantations, having its registered office at 225 Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, United States of America, and

Nuclear Electric Insurance Limited, a company, existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mrs Maria Viceconte professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of nine proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deliberation on the dissolution of the Company;

2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Morgan Stanley Private Markets Fund I LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MSAIP Javer Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.836 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 498 du 27 février, 2008.

Ont comparu:

Morgan Stanley AIP Global Diversified Fund LP, ayant son adresse professionnelle auprès de Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

Morgan Stanley Private Markets Fund III LP, ayant son adresse professionnelle auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801;

Morgan Stanley Private Markets Fund Employee Investors III LP, ayant son adresse professionnelle auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801;

Vijverpoort Huizen C.V., ayant son adresse professionnelle auprès de Morgan Stanley Alternative Investments Inc., One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America;

Morgan Stanley Emerging Private Markets Fund I LP, ayant son adresse professionnelle auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801;

Aurora Cayman Limited, ayant son adresse professionnelle auprès de Maples & Calder, Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust, ayant son adresse professionnelle auprès de Weyerhaeuser Company, CH 1C32, 33663 Weyerhaeuser Way South, Federal Way, Washington 98003;

Factory Mutual Insurance Company, ayant son adresse professionnelle au 225 Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, United States of America, and

Nuclear Electric Insurance Limited, ayant son adresse professionnelle au 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

ici représentées par Mme Maria Viceconte, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu de neuf procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées telle que stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Morgan Stanley Private Markets Fund I LP, ayant son adresse professionnelle auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Viceconte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010, Relation: LAC/2010/11402. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040775/152.

(100040333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOFTIMM S.A.

Mohammed KARA / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041161/12.

(100040441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantis S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010041162/11.

(100040747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

New Suifeng S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 132.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW SUIFENG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010041169/11.

(100040741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.055.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le numéro de dépôt des comptes annuels précédents est le suivant: L090154493.05

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041170/14.

(100040587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

ImmoFlash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ImmoFlash S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010041171/11.

(100040739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.565.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010041172/14.

(100040388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**UFG-LFP International, Société Anonyme,
(anc. Nord Europe Gestion S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.447.

L'an deux mille dix, le huit mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nord Europe Gestion S.A." (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.447, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 12 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 3 mars 2001.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Bricka, employé, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "UFG-LFP International".

2. Modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "UFG-LFP International".

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de UFG-LFP International."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BRICKA, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. LAC / 2010 / 11090. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010040779/56.

(100040579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Crédit Agricole Family Office Iberia, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.145.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 22 février 2010 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Madame Véronique CALVIER, née à Strasbourg (France), le 26 octobre 1967, domiciliée professionnellement au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Le mandat de Madame Calvier prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la société

Signature

Le conseil d'administration de la société, réuni le 26 février 2010 a pris les résolutions suivantes:

Acter la démission de Monsieur Charles Hamer de ses mandats de président et membre du conseil d'administration de la société à dater du 26 février 2010.

Copter comme administrateur et nommer président du conseil d'administration de la société, Monsieur Olivier Chatain né à Chambéry (France), le 28 mars 1967, domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Chatain prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG

Hervé ROUX

SECRETAIRE GENERAL

Référence de publication: 2010041185/30.

(100041766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

MLAnna Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2010.

MLAnna Real Estate 3 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010041187/14.

(100040993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

China Corn Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.716.

In the year two thousand nine, on the twenty-second December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CHINA CORN OIL S.A.", a société anonyme having its registered office in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 134716), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 192 of January 24, 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on March 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1149 on May 9, 2008.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aurore SIOEN, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Line SCHUL, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
- Appointment of a liquidator.
- Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
- Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- Miscellaneous.

II) The shareholders have been convened by convening notices published in the daily newspaper "Letzebuerger Journal" on December 1st, 2009 and on December 11th, 2009 and in the Memorial C n°2334 on December 1st, 2009 and C n°2411 on December 11, 2009, as evidenced by copies thereof which shall remain attached to these minutes.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV) It appears from the said attendance-list that on a total of four million two hundred eighty-six thousand two hundred sixty-four (4.286.264) shares, three million eight hundred forty-nine thousand two hundred eighty-eight (3,849,288) shares are duly represented, consequently the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "CHINA CORN OIL S.A."

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

Mr Da HUANG, professionally residing at Sanxing Group Building, Handian Industrial Park, Zouping, Shandong, The PRC.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended, whatever the nature or size of the operations.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required. In particular it is expressly agreed that the liquidator is authorised to assign or transfer the rights and obligations of the Company under any stock loan/borrowing agreement to be entered into by the Company.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

- The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders in cash as well in kind.

- The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

- The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant full and entire discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for their assignment until this day.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "CHINA CORN OIL S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéral 34716), constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 24 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1149 du 9 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I)- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur.
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de sa rémunération.
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5) Divers.

II) Les actionnaires ont été convoqués par avis publiés dans un journal luxembourgeois "Letzebuerger Journal" le 1^{er} décembre 2009 et le 11 décembre 2009 ainsi qu'au "Recueil Spécial du Mémorial" n°2334 du 1^{er} décembre 2009 et n°2411 du 11 décembre 2009 ainsi qu'il ressort des pièces justificatives qui resteront annexées aux présentes.

III) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que sur un total de quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-quatre (4.286.264) actions, trois millions huit cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (3.849.288) actions sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "CHINA CORN OIL S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

Mr Da HUANG, demeurant professionnellement au Sanxing Group Building, Handian Industrial Park, Zouping, Shandong, République Populaire de Chine.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, peut importe la nature ou la taille des opérations.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise. En particulier, il est expressément convenu que le liquidateur est autorisé à céder ou transférer les droits et obligations de la Société lié à tout contrat de prêt et emprunt d'actions contracté par la Société.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur

- le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation tant en numéraire qu'en nature.

- le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

- la société en liquidation sera valablement liée envers les tiers sans aucune limitation par la seule signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, M.L SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16229. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010040786/156.

(100040645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010041205/10.

(100040631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Global Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.485.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010041208/13.

(100040609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Klystron Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.455.

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLYSTRON HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg B 45.455), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 599 du 16 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 6 septembre 2001 publié au Mémorial numéro 354 du 5 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nisia NGO BAYIHA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel D'IPPOLITO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les VINGT MILLE (20.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

MERLIS S. à r.l., ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: M. LOMZIK, N. NGO BAYIHA, S. D'IPPOLITO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10020. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040792/67.

(100040294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

econcept SARL (european company for office network computing energy participation and trading), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.273.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

Madame Romy THOM, employée, née à Luxembourg, le 30 juillet 1974, demeurant à 9, Duerfstrooss L-9643 Bùderscheid;

seule associée de la société à responsabilité limitée "econcept SARL (european company for office network Computing energy participation and trading)" (2009 2437 265) avec siège social à L-9643 Bùderscheid, 3b, an der Driicht, RCS B150273;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N0195 du 29 janvier 2010, page 9.336.

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Première et Unique résolution

Le siège social de la société est transféré de L-9643 Bùderscheid, 3b, an der Driicht à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon et le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3., al.1.** Le siège social de la société est établi à Mamer.". Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thom, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 mars 2010. Relation: CLE/2010/245. Reçu soixante-quinze euros (75,00 eur).

Le Receveur (signé):

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 mars 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010041209/34.

(100041509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Hachem Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.882.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010041211/11.

(100040605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Niederlande Immo Beteiligungs I A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.069.

Im Jahre zweitausendzehn, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS I A.G." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B Nr. 98.069),

gegründet gemäß notarieller Urkunde am 19. Dezember 2003, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Memorial") unter der Nummer 135 am 3. Februar 2004, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 14. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 837 am 10. Mai 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Solange WOLTER-SCHIERES, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Alain MAASSEN, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionäre beigegeben. Diese Liste sowie die dazugehörenden Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

a) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle vierzigtausendsechshundert (40.600) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von FÜNFZIGTAUSENDSIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (EUR 50.750.-) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

b) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von siebentausendeinhundertdreiundneunzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 7.193,75), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von fünfzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 50.750.-) auf denjenigen von siebenundfünfzigtausendneuhundertdreiundvierzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 57.943,75.-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünftausendsiebenhundertfünfundfünfzig (5.755) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), welche dieselben Rechte und Vorteile haben werden wie die bereits bestehenden Aktien, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

2) Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien durch "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein) nach Feststellung, dass der bestehende Aktionär rechtmäßig auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat, und Einzahlung der neu ausgegebenen Aktien durch den vorgezeichneten Aktionär gegen eine Sacheinlage bestehend aus dreitausendachtundsechshundertsechsfünfzig (3.856) Aktien der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II A.G.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 98.106). Die eingebrachten Aktien stellen zwölf Komma vierhundertsechzehn Tausendstel Prozent (12,416%) seines Gesellschaftskapitals dar und sind im Aktionärsregister unter der Nummer 27.201 bis Nummer 31.056 eingetragen, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

3) Abänderung von Artikel vier (4) der Gesellschaftssatzung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von siebentausendeinhundertdreiundneunzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 7.193,75) aufzustocken um es von seinem gegenwärtigen Betrag von fünfzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 50.750.-) auf denjenigen von siebenundfünfzigtausendneuhundertdreiundvierzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 57.943,75.-) zu erhöhen, durch Ausgabe von fünftausendsiebenhundertfünfundfünfzig (5.755) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), Aktien die alle mit den gleichen Rechten und Vorteilen ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des vorliegenden Hauptversammlungsbeschlusses Anrecht auf Dividende gewähren.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, nachdem sie festgestellt hat, daß der bestehende Aktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien rechtmäßig verzichtet hat, beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, den nachbenannten Zeichner und Aktionär, "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein), zur Zeichnung aller fünftausendsiebenhundertfünfundfünfzig (5.755) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt "WVN Beteiligungsstiftung V", vorbenannt,
hier vertreten durch:

Herr Alain MAASSEN, vorbenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht gegeben am 19. Januar 2010.

welche, nachdem sie von allen Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen,

die fünftausendsiebenhundertfünfundfünfzig (5.755) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zu zeichnen und dieselben vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus dreitausendachthundertsechsfünfundfünfzig (3.856) Aktien der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II A.G.", eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 98.106), welche eingebrachten Aktien zwölf Komma vierhundertsechzehn Tausendstel Prozent (12,416%) des Gesellschaftskapitals letztgenannter Gesellschaft darstellen, und die im Aktionärsregister unter der Nummer 27.201 bis Nummer 31.056 eingetragen sind, und die einen geschätzten Gesamtwert von siebentausendeinhundertdreiundneunzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 7.193,75) haben.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle in dieser außerordentlichen Generalversammlung Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Gesamtbetrag von siebentausendeinhundertdreiundneunzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 7.193,75), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zur freien Verfügung steht, von denen der Betrag von siebentausendeinhundertdreiundneunzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 7.193,75) dem gezeichneten Gesellschaftskapital zugeteilt wird. Beweis zu dieser vorgezeichneten Sacheinlage wurde dem unterzeichneten Notar an Hand eines am 10. Februar 2010 durch Herrn Robert ZAHLEN, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, erstellten Berichts, gemäß den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben bleibt, kommt in englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to my attention which could cause me to believe that the value of the contribution in kind effective as at December 31, 2009 does not correspond at least in number and nominal value to 5.755 shares with a nominal value of EUR 1,25 each (total EUR 7.193,75)."

Des weiteren erklärte der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der soeben eingebrachten Aktien an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur dieser rechtsgültigen Übertragung an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der jetzt erfolgten Kapitalerhöhung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, Rechnung zu tragen:

Art. 4. Geschäftskapital

"1. Das Kapital beläuft sich auf siebenundfünfzigtausendneuhundertdreiundvierzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 57.943,75.-)

2. Das Kapital ist aufgeteilt in sechsundvierzigtausenddreihundertfünfundfünfzig (46.355) Aktien zu je ein Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) pro Aktie, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

3. Sämtliche Aktien sind Namensaktien. Aktienzertifikate werden nicht ausgegeben."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka EUR 2.500,- geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES, A. MAASSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7233. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010040797/117.

(100040702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mecfint (Jersey) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MECFINT (JERSEY) S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010041193/12.

(100040990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

D'Amico Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 98.027.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés en date du 23 décembre 2009 et viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Massimo SCARAMELLA, MC-98100 Monte-Carlo, 13, Bvd de la Princesse Charlotte
- Monsieur Marco FIORI demeurant à F-98000 Monaco, 11, boulevard de Suisse
- Monsieur Anthony C. AMPAZIS demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, Bd Princesse Charlotte, 20

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING Sàrl à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041194/16.

(100041044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Hideal Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 145.236.

EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010041201/16.

(100041656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Im Jahre zweitausendneun, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II A.G." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B Nr. 98.106), gegründet gemäß notarieller Urkunde am 22. Dezember 2003, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Memorial") unter der Nummer 142 am 4. Februar 2004, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Ge-

sellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 14. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 868 am 12. Mai 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Solange WOLTER-SCHIERES, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Alain MAASSEN, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionäre beigebogen. Diese Liste sowie die dazugehörenden Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle siebenundzwanzigtausendzweihundert (27.200) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von VIERUNDDREIßIGTAUSEND EURO (EUR 34.000.-) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von viertausendachthundertzwanzig Euro (EUR 4.820,00), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von vierunddreißigtausend Euro (EUR 34.000.-) auf denjenigen von achtunddreißigtausendachthundertzwanzig Euro (EUR 38.820.-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendachthundertsechsfünfundzig (3.856) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), welche dieselben Rechte und Vorteile haben werden wie die bereits bestehenden Aktien, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

2) Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien durch "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein) nach Feststellung, dass der bestehende Aktionär rechtmäßig auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat, und Einzahlung der neu ausgegebenen Aktien zusammen mit einer Ausgabeprämie (Agio) in einer Gesamthöhe von dreitausendfünfhundertsiebenundvierzig Euro und zweiundfünfundzig Cents (EUR 3.547,52), durch den vorgezeichneten Aktionär gegen eine Sacheinlage bestehend aus dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) Aktien der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO Beteiligungs III A.G.", eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 98.104). Die eingebrachten Aktien stellen zwölf Komma vierhundertsechzehn Tausendstel Prozent (12,416%) seines Gesellschaftskapitals dar und sind im Aktionärsregister unter der Nummer 25.601 bis Nummer 29.229 eingetragen, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

3) Abänderung von Artikel vier (4) der Gesellschaftssatzung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von viertausendachthundertzwanzig Euro (EUR 4.820,00) aufzustocken um es von seinem gegenwärtigen Betrag von vierunddreißigtausend Euro (EUR 34.000.-) auf denjenigen von achtunddreißigtausendachthundertzwanzig Euro (EUR 38.820.-) zu erhöhen, durch Ausgabe von dreitausendachthundertsechsfünfundzig (3.856) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), Aktien die alle mit den gleichen Rechten und Vorteilen ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des vorliegenden Hauptversammlungsbeschlusses Anrecht auf Dividende gewähren.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, nachdem sie festgestellt hat, daß der bestehende Aktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien rechtmäßig verzichtet hat, beschließt, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, den nachbenannten Zeichner und Aktionär: "WVN Beteiligungsstiftung V", eine liechtensteinische Stiftung, mit Sitz in Fürst-Franz-Josef-Str. 73, FL-9490 VADUZ (Liechtenstein), zur Zeichnung aller dreitausendachthundertsechsfünfundzig (3.856) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt "WVN Beteiligungsstiftung V", vorbenannt,

hier vertreten durch:

Herr Alain MAASSEN, vorbenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht gegeben am 18. Januar 2010.

welche, nachdem sie von allen Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen,

die dreitausendachthundertsechsfünzig (3.856) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zu zeichnen, zusammen mit einer Ausgabeprämie (Agió) in einer Gesamthöhe von dreitausendfünfhundertsiebenundvierzig Euro und zweiundfünzig Cents (EUR 3.547,52), und dieselben vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus dreitausendsechshundertneunundzwanzig (3.629) Aktien der Gesellschaft "NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III A.G.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 98.104), welche eingebrachten Aktien zwölf Komma vierhundertsechzehn Tausendstel Prozent (12,416%) des Gesellschaftskapitals letztgenannter Gesellschaft darstellen, und die im Aktionärsregister unter der Nummer 25.600 bis Nummer 29.229 eingetragen sind, und die einen geschätzten Gesamtwert von achttausenddreihundertsiebenundsechzig Euro und zweiundfünzig Cents (EUR 8.367,52) haben.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle in dieser außerordentlichen Generalversammlung Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Gesamtbetrag von achttausenddreihundertsiebenundsechzig Euro und zweiundfünzig Cents (EUR 8.367,52), mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, zur freien Verfügung steht, von denen der Betrag von viertausendachthundertzwanzig Euro (EUR 4.820,00) dem gezeichneten Gesellschaftskapital zugeteilt wird und der Saldo, ein Betrag von dreitausendfünfhundertsiebenundvierzig Euro und zweiundfünzig Cents (EUR 3.547,52) dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen wird. Beweis zu dieser vorgezeichneten Sacheinlage wurde dem unterzeichneten Notar an Hand eines am 10. Februar 2010 durch Herrn Robert Zahlen, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in in 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, erstellten Berichts, gemäß den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleibt, kommt in englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to my attention which could cause me to believe that the value of the contribution in kind effective as at December 31, 2009 does not correspond at least in number and nominal value to 3.856 shares with a nominal value of EUR 1,25 each (total EUR 4.820,00) issued with a share premium of EUR 0,92 per share (total EUR 3.547,52).

Des weiteren erklärte der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der soeben eingebrachten Aktien an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zu dieser rechtsgültigen Übertragung an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der jetzt erfolgten Kapitalerhöhung, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009, Rechnung zu tragen:

Art. 4. Geschäftskapital

- "1. Das Kapital beläuft sich auf achtunddreißigtausendachthundertzwanzig Euro (EUR 38.820.-).
2. Das Kapital ist aufgeteilt in einunddreißigtausendsechsfünzig (31.056) Aktien zu je ein Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) pro Aktie, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.
3. Sämtliche Aktien sind Namensaktien. Aktienzertifikate werden nicht ausgegeben."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka EUR 2.500,- geschätzt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES, A. MAASSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7233. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010040800/119.

(100040686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Aeromeccanica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aeromeccanica S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010041190/12.

(100040991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Hachem Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.882.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010041214/11.

(100040600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Mateneen fir Kanner, Association sans but lucratif.

Siège social: Niederanven,
R.C.S. Luxembourg F 8.286.

—
STATUTEN

Kapitel 1: Bezeichnung, Sitz

Art. 1. Es wird ein Verein ohne Gewinnzweck unter der Bezeichnung "Mateneen fir Kanner" A. s. b. I." gegründet. Dieser unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 (loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif) in seiner jeweils gültigen Form sowie dieser Satzung.

Art. 2. Sitz des Vereins ist Niederanven.

Kapitel 2: Vereinszweck

Art. 3. Zweck des Vereins ist die Unterstützung von Plan International Deutschland e.V.

Art. 4. Die vom Verein verfolgten Zwecke sind ausschliesslich und unmittelbar gemeinnütziger und karitativer Natur im Sinne des Steuerrechts (code fiscal), Art. 161 L.I.R. (loi concernant l'impôt sur le revenu).

Kapitel 3: Mitgliedschaft

Art. 5. Der Verein setzt sich aus mindestens drei ordentlichen Mitgliedern zusammen.

Art. 6. Die Mitgliedschaft wird durch schriftliche Erklärung an den Vorstand und ihre Annahme durch diesen erworben. Voraussetzung für die Aufnahme ist eine bestehende PLAN-Patenschaft.

Art. 7. Die Mitgliedschaft endet durch Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds.

Art. 8. Ein Mitglied kann durch einfachen Vorstandsbeschluss ausgeschlossen werden, wenn es seinen Mitgliedsbeitrag nicht zahlt oder ein Verhalten zeigt, das den Vereinszweck nachhaltig schädigt.

Kapitel 4: Mitgliederversammlung

Art. 9. Die Mitgliederversammlung findet einmal im Jahr statt.

Art. 10. Die Befugnisse der Mitgliederversammlung, deren Einberufung sowie die Bekanntmachung ihrer Beschlüsse unterliegen den Bestimmungen der Art. 4-8 des Gesetzes vom 21. April 1928 (loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif) in seiner jeweils gültigen Form.

Kapitel 5: Vorstand

Art. 11. Die Vorstandsmitglieder werden von der Mitgliederversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit für zwei Jahre gewählt und können wiedergewählt werden.

Art. 12. Der Vorstand setzt sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammen. Aus seiner Mitte heraus wird mit einfacher Stimmenmehrheit ein Vorsitzender, ein Schriftführer und ein Kassenwart bestimmt.

Art. 13. Die Rechte und Pflichten des Vorstands bestimmen sich nach Art. 13 des Gesetzes vom 21. April 1928 (loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif) in seiner jeweils gültigen Form.

Kapitel 6: Beiträge

Art. 14. Der jährliche Mitgliedsbeitrag beträgt € 30,-. Eine Anpassung kann von der Mitgliederversammlung festgelegt werden.

Art. 15. Die einmalige Aufnahmegebühr beträgt € 50,-.

Kapitel 7: Finanzen

Art. 16. Der Vorstand hat der Mitgliederversammlung einen Geschäftsbericht, die Abschlüsse des abgelaufenen Geschäftsjahres sowie einen Haushaltsentwurf für das kommende Geschäftsjahr zur Billigung vorzulegen. Die Jahresabschlüsse werden vom Kassenwart geführt und geregelt.

Art. 17. Die Mitglieder des Vorstands sind für die asbl zeichnungsberechtigt. Bis zu einer Summe von € 3000,- kann diese Vollmacht von einem Vorstandsmitglied allein ausgeübt werden. Bei einem darüber hinausgehenden Betrag ist die Unterschrift von zwei Vorstandmitgliedern erforderlich.

Kapitel 8: Satzungsänderung, Auflösung

Art. 18. Satzungsänderungen erfolgen anhand der Art. 4, 8 und 9 des Gesetzes vom 21. April 1928 (loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif) in seiner jeweils gültigen Fassung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung des Vereins wird das verbleibende Restvermögen Plan International Deutschland e.V. zur Verfügung gestellt.

Kapitel 9: Geschäftsjahr

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31.3. des jeweiligen Jahres.

Niederanven. den 9. Februar 2010.

François Reuter	<i>IT-Manager</i>	<i>Vorsitzender</i>	luxemburgisch	Unterschrift
Danielle Schiltz-Bauer	<i>Optikerin</i>	<i>Schriftführerin</i>	luxemburgisch	Unterschrift
Anja Ziesenitz	<i>Bankangestellte</i>	<i>Kassenwartin</i>	deutsch	Unterschrift
Davood-Badal Jasmin	<i>Controllerin</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Faber Nathalie	<i>Assistentin v. Projektmanager</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	luxemburgisch	Unterschrift
Herforth Rainer	<i>Metallhändler</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Herforth Yvonne	<i>Controllerin</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Kossmann Susanne-Eve	<i>Personalleiterin</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Mertens Peter	<i>Steuerdirektor</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Muller-Hubert Julie	<i>Hausfrau, Museumsaufseherin</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	luxemburgisch	Unterschrift
Reuter Cecile	<i>Reisekauffrau</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift
Uhlmann Eberhard	<i>EIB Generalsekretär i.R.</i>	<i>Gründungsmitglied</i>	deutsch	Unterschrift

Référence de publication: 2010040854/67.

(100040440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Farei Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 45.979.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041406/9.

(100041159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.